



Défiscalisation : que faire avant la fin de l'année ?

Vincent : je paie 3.000 euros d'impôt sur le revenu.

Que me conseillez-vous en termes de défiscalisation ?

Gilles Etienne : Nous vous recommandons d'investir dans des FIP/FCPI (fonds d'investissement de proximité et fonds commun de placement dans l'innovation), qui vous permettent de gommer l'intégralité de votre impôt. Si vous investissez environ 13.650 euros en répartissant votre risque entre les FIP et les FCPI (plafond pour chacun de 12.000 euros personne seule et 24.000 euros pour les couples). Les plus risqués sont les FCPI. Il convient de conserver les titres au minimum 5 ans mais la plupart de ces fonds ne sont dissous qu'entre 8 et 10 ans. La rentabilité est extrêmement variable en fonction des risques pris par

le gestionnaire. Nous vous conseillons donc de bien étudier la composition de chaque fonds et de diversifier entre plusieurs gestionnaires.

Puce : Imposés à l'ISF, pouvons nous envisager une donation de l'usufruit d'un studio donné en location à notre fils sans emploi ?

G. E. : Vous pouvez envisager de faire la donation temporaire de l'usufruit avant le 31 décembre 2011, pour sortir ce bien de votre ISF. Cette technique est judicieuse si l'enfant majeur n'est pas assujéti à l'ISF sur son propre patrimoine et si sa tranche marginale d'imposition est inférieure à la vôtre.

L Lire le compte-rendu intégral de ce ch@t sur lesechos.fr/chat